

Dimension de la situation juridique individuelle	Dimension des conditions-cadre organisationnelles et structurelles
<p>Indicateur A : Orientation de l'aide sociale vers l'État social et l'intégration <i>Exemples d'indicateurs partiels : objectifs de la Constitution cantonale et de la loi sur l'aide sociale</i></p>	<p>Indicateur F : Aménagement de la procédure <i>Exemples d'indicateurs partiels : ouverture de la procédure, constatation des faits, motifs des décisions</i></p>
<p>Indicateur B : Aménagement du droit à l'aide sociale économique <i>Exemples d'indicateurs partiels : niveau de prestation et conditions d'octroi</i></p>	<p>Indicateur G : Accès aux moyens de droit <i>Exemples d'indicateurs partiels : possibilité et délai de recours, voie juridique</i></p>
<p>Indicateur C : Aménagement du droit à l'aide personnelle <i>Exemples d'indicateurs partiels : conditions d'octroi, coûts, caractère facultatif</i></p>	<p>Indicateur H : Mesures d'accompagnement dans la protection juridique en cas de recours <i>Exemples d'indicateurs partiels : gratuité et structures de conseil</i></p>
<p>Indicateur D : Aménagement des devoirs <i>Exemples d'indicateurs partiels : devoir d'informer et de signaler, devoir de respecter les directives, obligations de rembourser une aide perçue légalement</i></p>	<p>Indicateur I : Aménagement du financement <i>Exemples d'indicateurs partiels : péréquation financière verticale (entre le Canton et les communes) et horizontale (entre communes)</i></p>
<p>Indicateur E : Aménagement de l'exécution (y compris les sanctions) <i>Exemples d'indicateurs partiels : possibilité, niveau et durée d'une réduction des prestations</i></p>	<p>Indicateur J : Aménagement de l'organisation <i>Exemples d'indicateurs partiels : répartition des compétences entre autorité et service social, niveau de l'organisation (communal, régional, cantonal)</i></p>